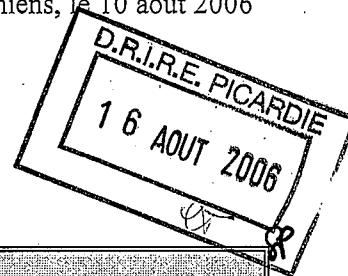
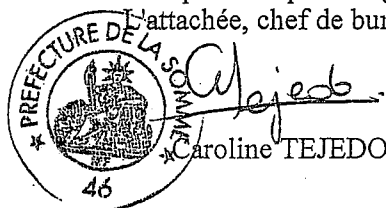


2024
APDECLPRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 10 août 2006

Direction de la Cohésion Sociale
et du Développement DurableBureau de l'Environnement
et du Développement Durable**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte à la S.A. « SEVIA », siège social : Immeuble le Colombus, 1 rond point de l'Europe à LA GARENNE COLOMBES (92250), exploitante de la station de transit de déchets industriels située sur le territoire de la commune de BOVES, parcelle cadastrée section AK n° 263, et réglementée par l'arrêté préfectoral du 10 janvier 1992, de sa déclaration effectuée le 10 juillet 2006 suite à la modification de la dénomination sociale de la S.A. « SEVIA – S.R.R.H.U. ».

Pour le préfet et par délégation :
L'attachée, chef de bureau,Copie adressée à :

- ⇒ Monsieur le maire de BOVES
- ⇒ Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie
- ⇒ Monsieur l'inspecteur des installations classées
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme